



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.24/2001/5
TRANS/SC.2/2001/6
30 janvier 2001

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail du transport combiné
Groupe de travail des transports par chemin de fer

Réunion commune du
Groupe de travail du transport combiné
et du Groupe des transports par chemin de fer

(Première session, 19 avril 2001,
point 3 (c) de l'ordre du jour)

RÔLE DES CHEMINS DE FER DANS LA PROMOTION DU TRANSPORT COMBINÉ

Solutions possibles aux problèmes et meilleures pratiques

Transmis par le Groupement Européen du Transport Combiné (GETC)

Note : Le texte ci-après est reproduit par le secrétariat tel qu'il a été reçu du GETC. Il contient la charte qualité développement entre le FNTR, SNCF, NOVATRANS, GNRC, signée le 20 mars 2000 en présence de Monsieur Jean-Claude Gayssot, Ministre de l'équipement, des transport et du logement en France.

* * *

**CHARTRE QUALITE DEVELOPPEMENT
FNTR, SNCF, NOVATRANS, GNRC**

Signée le 20 mars 2000
en présence de Jean-Claude Gayssot
Ministre de l'équipement, des transport et du logement

Le développement du transport combiné est un des axes majeurs de la politique des transports en France. Il associe de façon complémentaire et performante le transport ferroviaire pour la partie centrale du parcours et le transport routier pour les approches terminales.

Cette association du rail et de la route présente des avantages indéniables pour les chargeurs, les transporteurs et la collectivité en apportant une réponse efficace aux problèmes de congestion, de sécurité et d'environnement.

Mais ce développement est étroitement lié au niveau de la qualité du service rendu par l'ensemble de la chaîne du transport combiné au client final.

Il est convenu entre les parties de concrétiser, sur des axes choisis pour leur potentiel de développement et en utilisant des trains capables d'absorber un trafic supplémentaire d'au moins 20%, des engagements réciproques portant sur l'amélioration de la qualité et la promotion des services.

Concernant l'acheminement des Unités de Transport Intermodales remises par les transporteurs routiers dans ces trains désignés, NOVATRANS et la SNCF s'engagent à porter à 95% le taux de respect du service convenu.

Pour ce faire Il SNCF et NOVATRANS s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer un acheminement ferroviaire d'un haut niveau de qualité.

NOVATRANS et ses clients s'engagent à tout mettre en œuvre pour que la qualité de l'interface entre la route et le fer permette la réalisation en qualité de l'acheminement ferroviaire.

La FNTR et le GNRC s'engagent à mener auprès de leurs adhérents des actions de communication et de promotion en vue d'augmenter de 20% le niveau du trafic sur les axes retenus.

Les clauses particulières de ces engagements sont définies dans un-protocole de service-associant l'ensemble des signataires de la présente chartre pour mise en œuvre à partir du 1er mars 2000.

Un bilan mensuel des engagements sera établi contradictoirement et diffusé aux signataires.

Le Président de la FNTR

Le Président de la SNCF

Réné PETIT

Louis GALLOIS

Le Président du GNTC

Le Président de NOVATRANS

Pierre FUMAT

Jean Claude BERTHOD
